

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-9 du règlement général)

ACCES INDUSTRIE

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 11 avril 2006, reçu le jour même, la société par actions simplifiée Financière Accès Industrie¹ (30, cours Albert I^{er}, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 7 avril 2006, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE et détenir à titre individuel, 70 369 156 actions ACCES INDUSTRIE représentant autant de droits de vote, soit 94,45% du capital et 92,18% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital réservée de la société ACCES INDUSTRIE³, de l'acquisition hors marché d'actions ACCES INDUSTRIE auprès de Butler Capital Partners, du FCPR France Private Equity III (ci-après désignés ensemble "BCP")⁴ et de la société Accès Finance⁵.

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"En application [...] de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Financière Accès Industrie déclare, en ce qui concerne la politique qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze prochains mois :

- qu'elle agit de concert avec la société Accès Finance, conformément à un pacte d'actionnaires du 7 avril 2006 ;
- qu'elle a d'ores et déjà obtenu, le 7 avril 2006, la nomination de trois membres du conseil de surveillance sur les cinq membres composant ce conseil, à savoir la nomination de Butler Capital Partners et de Messieurs Jean-Louis Grevet et Pierre Costes ;

¹ La société par actions simplifiée Financière Accès Industrie est contrôlée par Butler Capital Partners, agissant pour son compte et celui du FCPR France Private Equity III dont elle assure la gestion, BCP étant elle-même contrôlée par M. Walter Butler. Le solde de son capital, soit 49,9% est détenu par ATJ, une société contrôlée par Daniel Duclos.

² Sur la base d'un capital composé de 74 502 524 actions représentant 76 340 135 droits de vote.

³ Cf. prospectus ayant reçu le visa n°06-095 de l'AMF en date du 28 mars 2006.

⁴ Cf. infra paragraphe 3.

⁵ La société Financière Accès Industrie a souscrit à 37 400 000 actions ACCES INDUSTRIE dans le cadre de l'augmentation de capital réservée susmentionnée ; elle a en outre acquis 1 762 149 actions ACCES INDUSTRIE auprès de BCP, 27 607 007 actions ACCES INDUSTRIE auprès du FCPR France Private Equity III et 3 600 000 actions ACCES INDUSTRIE auprès de la société Accès Finance.

- que le 7 avril 2006, elle a acquis le contrôle d'ACCES INDUSTRIE et que Financière Accès Industrie et Butler Capital Partners ont obtenu, par une décision de l'Autorité des marchés financiers 206C0516 du 20 mars 2006, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres de la société ACCES INDUSTRIE ;
 - qu'elle n'entend pas poursuivre l'acquisition de titres ACCES INDUSTRIE à ce stade."
- 3 - Par le même courrier, la société BCP (30, cours Albert I^{er}, 75008 Paris), agissant pour son compte et celui du FCPR France Private Equity III dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi individuellement :
- en hausse, le 7 avril 2006, par suite de la souscription à 29 369 156 actions ACCES INDUSTRIE dans le cadre d'une augmentation de capital réservée de la société ACCES INDUSTRIE⁶, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 du capital et des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE et détenir alors 29 369 156 actions représentant autant de droits de vote, soit 39,42% du capital et 38,47% des droits de vote de cette société ;
 - en baisse, le 7 avril 2006, par suite d'une cession d'actions hors marché réalisée par Butler Capital Partners et le FCPR France Private Equity III au profit de la société Financière Accès Industrie, les seuils de 1/3, 25%, 20%, 15%, 10%, 5% du capital et des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE et ne plus détenir directement aucune action de cette société.
- 4 - Par courrier du 13 avril 2006, reçu le jour même, la société Accès Finance⁷ (2, rue du Pont de Garone, 47400 Tonneins) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 7 avril 2006, les seuils de 2/3 des droits de vote, de 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE et détenir à titre individuel, 1 007 904 actions ACCES INDUSTRIE représentant 2 015 808 droits de vote, soit 1,35% du capital et 2,64% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ACCES INDUSTRIE et d'une cession de 3 600 000 actions ACCES INDUSTRIE réalisée par Accès Finance au profit de la société Financière Accès Industrie.

- 5 - Par courrier du 11 avril 2006, reçu le jour même, les sociétés Financière Accès Industrie, Accès Finance et BCP ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 7 avril 2006, le seuil de 95% du capital de la société ACCES INDUSTRIE et détenir de concert, 71 377 060 actions ACCES INDUSTRIE représentant 72 384 964 droits de vote, soit 95,80% du capital et 94,82% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Accès Industrie	70 369 156	94,45	70 369 156	92,18
Accès Finance	1 007 904	1,35	2 015 808	2,64
Butler Capital Partners	0	-	0	-
FCPR France Private Equity III	0	-	0	-
Total de concert	71 377 060	95,80	72 384 964	94,82

Ce franchissement de seuil par ledit concert résulte de la conclusion d'un pacte d'actionnaires, en date du 7 avril 2006.

- 6 - Le franchissement à la hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE par Financière Accès Industrie et BCP, a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans "Décision et Information" 206C0516 en date du 20 mars 2006 et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 22 mars 2006.

⁶ BCP a souscrit à 1 762 149 actions .ACCES INDUSTRIE pour son compte propre et à 27 607 007 actions ACCES INDUSTRIE pour le compte du FCPR France Private Equity III dont elle assure la gestion.

⁷ Contrôlée par M. Daniel Duclos.